

Cadre européen des certifications (CEC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

2006/0163(COD) - 19/12/2013 - Document de suivi

La Commission présente une évaluation du cadre européen des certifications (CEC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Objectifs du rapport: le présent rapport présente l'expérience acquise avec le CEC à ce jour et analyse les éventuelles implications pour l'avenir. La Commission y examine si la recommandation, dans sa version actuelle, peut permettre de faire face aux nouveaux défis causés par l'évolution socioéconomique et technologique rapide, et si elle est favorable à **l'apprentissage flexible**.

Parmi les défis à relever figurent le nombre croissant de certifications proposées par des prestataires privés, les certifications davantage internationales, ainsi que l'émergence récente **des cours en ligne ouverts et massifs** (CLOM, «MOOC» en anglais), à même d'atteindre de nombreux étudiants. Cette évaluation, associée aux évaluations d'[Europass](#) et du [CERAQ](#), ainsi qu'au rapport d'avancement sur la [garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur](#), permettra de répertorier les défis relatifs à l'espace européen des compétences et des certifications et aux éventuelles améliorations qui peuvent lui être apportées.

Qu'est ce que le CEC ? le cadre européen des certifications (CEC) encourage l'apprentissage tout au long de la vie et améliore la mobilité des apprenants et des travailleurs, l'aptitude à l'emploi et l'intégration sociale en créant **un cadre de référence européen pour les systèmes de certifications**. Le CEC permet de comparer et de reconnaître plus facilement les qualifications de millions de diplômés qui, chaque année, sont à la recherche de possibilités de formation continue ou font leur entrée sur le marché du travail en Europe.

Le CEC introduit 8 niveaux de référence décrits en fonction des acquis d'apprentissage, englobant toutes les formes et tous les niveaux de qualifications. Il encourage également les autorités nationales à rendre la reconnaissance des certifications plus facile et transparente: 36 pays participent de leur propre initiative au CEC (28 États membres de l'UE, 5 pays candidats, ainsi que le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse).

Principales conclusions : il ressort des constatations que le CEC est largement admis comme point de référence pour:

- l'établissement de cadres de certifications,
- la mise en œuvre de l'approche fondée sur les acquis d'apprentissage,
- l'amélioration de la transparence et la reconnaissance des aptitudes et compétences.

Il pourrait s'avérer **un pilier central d'un futur espace européen des compétences et des certifications**.

Pour autant, **les retards pris au niveau de la mise en œuvre ont créé un sentiment d'urgence**. L'UE devrait permettre aux apprenants et aux travailleurs d'améliorer la **visibilité de leurs compétences**, quel que soit le lieu où ils les ont acquises. Elle doit faire en sorte que le CEC soit pleinement opérationnel le plus rapidement possible.

Sur la base des résultats de l'évaluation, la Commission suggère d'envisager une série de mesures pour accroître la pertinence, l'efficacité et l'impact du CEC :

1. accélérer la **mise en correspondance** du CEC avec les cadres nationaux de certifications (CNC): tous les pays devraient mettre en place des CNC solides bien compris des parties prenantes et utilisés par ces dernières;
2. renforcer **le rôle et l'impact** des cadres de certifications fondés sur les acquis d'apprentissage aux niveaux national et européen: les gouvernements devraient s'engager à recourir à l'approche fondée sur les acquis d'apprentissage dans tous les sous-systèmes d'éducation et de formation;
3. améliorer la transparence et la **cohérence** de la mise en correspondance avec le CEC, compte tenu de la nature changeante des systèmes de certifications;
4. renforcer **le lien** entre le cadre européen d'assurance de la qualité et le cadre européen des certifications;
5. améliorer la communication sur le CEC afin d'atteindre davantage les apprenants, les travailleurs et d'autres parties prenantes et de les informer sur les avantages du CEC: les pays devraient créer des bases de données/registres nationaux sur les certifications et les **connecter au portail du CEC**, lequel devrait être relié au portail européen sur les opportunités d'études et de formation en Europe (Ploteus) et à ESCO;
6. mieux utiliser le CEC dans les politiques et instruments en faveur de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie, tels que **le transfert et la reconnaissance des crédits**.